

contre les conseillers intéressés qui pour raient l'amener à faire des concessions. Malgré les offres nombreuses qui lui ont été faites il ne veut rien changer à ses habitudes.

Il habite encore Roubaix et se contente du modeste régime de l'auberge ou il prenait depuis longtemps ses repas.

Nous ferons connaître à nos lecteurs le résultat du procès que la cour de cassation examine en ce moment.

M^{me} Esclozas, jeune première du théâtre du Châtelet, après une trop courte apparition sur notre scène, avait emporté nos regrets et nos bravos.

La direction théâtrale vient d'obtenir de cette excellente artiste quelques représentations.

Tout le monde viendra donc applaudir dimanche soir M^{me} Esclozas.

Pour toute la chronique locale, J. Reaux.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 6 mars 1863.

Les nouvelles de l'Algérie se ressentent toujours de l'émotion profonde causée par l'annonce du sénatus-consulte organique. Néanmoins, les premières appréhensions semblent tendre à se calmer. Les colons comprennent que leurs intérêts seront examinés avec toute sympathie et toute maturité. Le nombre des signataires de la pétition adressée au Sénat dépasse déjà 80,000. Il y a là une manifestation dont on ne saurait nier l'importance et qui sera prise certainement en grande considération par le corps de l'Etat auquel elle s'adresse.

La plupart des résidents anglais et même beaucoup de Parisiens se disposent à faire le voyage de Londres pour assister au mariage du prince de Galles. Les fêtes seront, dit-on, magnifiques. La ville sera illuminée durant trois jours. On éclairera ainsi le brouillard ; chez nous, un rayon de soleil le dissipe.

Il paraît positif, d'une part, que le gouvernement de Richmond a décidé qu'à partir du 1^{er} mai prochain, les consuls européens en résidence dans les Etats du Sud n'auront de pouvoir reconnu qu'autant que leurs nations respectives auront reconnu la confédération séparatiste ; — d'autre part que le président Lincoln est déterminé à n'admettre aucune offre de médiation. M. Sidel à Paris et M. Mason à Londres auraient été chargés de faire des communications expressées dans ce sens à M. Drouyn de Lhuys et à lord Russell.

On écrit de Paris au *Nouvelliste de Rouen* :

M. Havin, persistant à poser sa candidature pour les prochaines élections générales dans la même circonscription électorale que M. Ernest Picard, aurait demandé, ainsi que ce dernier, par le comité démocratique, et après quelques explications, invite à ne faire aucune concurrence au député actuel de la Seine. On n'affirme rien à ce sujet, mais la rumeur circule.

C'est aujourd'hui que la Cour de cassation s'occupera du pourvoi de M. Mires contre l'arrêt de la Cour impériale de Douai, confirmant le jugement du Tribunal correctionnel de la même ville qui l'a condamné à un mois de prison pour distribution d'imprimés sans autorisation. MM^{es} Rendu et de Lachère assistent le demandeur en cassation qui, du reste, dit-on, adressera une allocution à la Cour. M. l'avocat général Charrins occupera le siège du ministère public.

La nouvelle de la démission du cardinal Antonelli est expressément démentie par une dépêche de Rome.

Un courrier de cabinet, parti le Saint-Petersbourg le 2 mars, est attendu très-prochainement à Paris, porteur de dépêches importantes.

Un procès pour crime de barbarie se déroule en ce moment devant la Cour d'Assises de Rouen.

Le principal accusé, Stanislas Regnault, est un négociant en tissus, de Paris. Cette affaire compliquée prendra plusieurs audiences et ne sera probablement terminée que lundi.

Une correspondance de Bruxelles, adressée au *Pays*, semble faire pressentir qu'il paraîtra sous peu de jours, dans le journal officiel de Saint-Petersbourg, un ukase réconstituant la Pologne en royaume dont le grand-duc Constantin serait le souverain.

Il va sans dire que les journaux sérieux se hâteront de reproduire cette nouvelle fabriquée et propagée dans le but de faire croire à la justice et aux bons sentiments de l'Empereur de Russie.

Le Conseil d'Etat discute en ce moment un projet de décret qui institue des préfets et sous-préfets honoraires.

Cette nouvelle institution, dit la *France*, comblera une lacune regrettable. Quand les magistrats se séparent de leurs fonctions, par limite d'âge ou par démission, le plus souvent, ils restent liés à leurs compagnies par un titre honoraire.

Quand un préfet, au contraire, quitte l'administration, il ne conserve aucun lien avec elle ; il est simplement ancien préfet.

Desormais, le titre de préfet ou sous-préfet honoraire, sera donné aux fonctionnaires temporairement ou définitivement éloignés de leurs fonctions pour des causes qui ne porteront aucune atteinte à leur considération. Ce titre donnera à ceux qui en seront investis le droit de porter l'uniforme de leurs fonctions.

Pour toute la correspondance : J. Reaux.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

Nous avons signalé, il y a peu de jours, les salutaires effets de la substitution, dans le pays de Caux, d'un certain nombre de métiers à tisser le drap aux métiers à tisser le coton. L'honorable député de Rouen, M. Pouyer-Quertier, poursuivant la mission de dévouement qu'il s'est imposée en acceptant la présidence du comité national de bienfaisance, vient de prendre l'initiative d'une création qui nous paraît destinée à aider puissamment les efforts de l'industrie elbeuvienne pour organiser la main-d'œuvre avec des salaires rémunérateurs dans l'arrondissement d'Yvetot.

L'Impératrice s'est empressée d'accorder, sur les fonds de l'*Œuvre des prêts du Prince Impérial*, la somme nécessaire pour l'achat de métiers à tisser le drap, qui serviraient immédiatement à former à ce travail un premier groupe destiné à se renouveler. Par ce moyen serait singulièrement facilitée l'œuvre de la transformation progressive du travail dans l'arrondissement d'Yvetot, et ceci même sans menacer le moins du monde les ressources du tissage de coton à la main, puisque dans notre département il y a 64,000 de ces métiers, tandis qu'il n'y a que 8,000 métiers à tisser le drap.

Il s'agit de fonder un atelier où un certain nombre de tisseurs de coton apprendraient à tisser le drap sous la direction d'un contre-maître. Des ivrets, constatant que l'apprentissage est terminé et que l'ouvrier est apte à remplir convenablement sa tâche, seraient délivrés par un comité de surveillance composé de MM. Pouyer-Quertier, le comte de Germiny, receveur général ; Napoleon Gaillet, président du conseil des prud'hommes ; Bernard-Leduc, courtier en laines. L'*Œuvre des prêts du Prince Impérial* a déjà envoyé des métiers dans les cantons de Tôtes et de Pavilly. On examine d'autre part, en ce moment, la proposition faite par un ébéniste de Rouen de fournir cent métiers remboursables au fur et à mesure, et dans les délais déterminés, sur les salaires des ouvriers.

FAITS DIVERS.

Les dépêches venues de Cracovie ont plusieurs fois cité le nom d'un de nos compatriotes, M. de Rochebrune, qui se serait mis à la tête d'une bande d'insurgés. Voici quelques renseignements sur ce Français, que nous empruntons à la correspondance du *Salut public* :

M. de Rochebrune a servi, me dit-on, dans un régiment de zouaves et a fait les campagnes d'Italie et de Chine.

L'année dernière, il s'est rendu dans le royaume de Pologne pour remplir les fonctions de précepteur dans la famille d'un M. Tomkowicz, riche propriétaire du palatinat de Cracovie.

Après les derniers événements, l'élève de M. de Rochebrune, le jeune Tomkowicz, alla se joindre à une bande d'insurgés. Il ne fut pas abandonné par son précepteur, qui partit avec lui et qui résolut d'organiser un petit détachement d'insurgés à l'instar des zouaves. Il s'occupa de leur donner un signe distinctif et choisit une croix blanche sur la poitrine.

Le petit détachement, composé d'environ deux cents hommes, était dans la ville de Miechow, lors du combat sanglant qui fut livré. Il combattit avec un héroïsme incroyable et subit des pertes sensibles. Sur deux cents hommes, M. de Rochebrune en perdit cinquante ; parmi les morts se trouvait le jeune Tomkowicz, son élève ; lui-même fut blessé assez grièvement. La petite troupe passa la frontière et revint à Cracovie, où elle s'arrêta quelques jours pour se ravitailler et se reorganiser. J'apprends que les zouaves de M. de Rochebrune sont rentrés dans le royaume et se préparent à de nouveaux combats ; ils font le serment de brûler la cervelle à celui d'entre eux qui lâcherait pied devant l'ennemi. — R.gault.

Un des jours de la semaine dernière, un couple se présenta à l'Hôtel-de-Ville de Bruges, afin que l'officier de l'état-civil procédât à son hymen. Au moment de la rédaction de l'acte de mariage, les fiancés, leurs pères et mères, ainsi que les quatre témoins, déclarèrent ne savoir signer. Ainsi voilà dix personnes de la même famille dépourvues de toute instruction. L'ecclésiastique, en remettant aux mariés le livret pour y inscrire les noms de leur progéniture, les pria de songer avant tout à l'instruction des enfants et de les envoyer aussitôt que possible à l'école, afin que plus tard ils ne se trouvent pas dans la position dans laquelle leurs parents se trouvent aujourd'hui. Jamais pareil conseil n'avait été donné pins à propos.

Une dame Crépel, dite Marie-Louise, vient de mourir, dit l'*Abeille Cauchoise*, à Notre-Dame-de-Bliquetuil (Seine Inférieure), à l'âge de cent ans. Cette vénérable doyenne du canton de Caudebec, qui a toujours vécu dans une position voisine de l'indigence, et qui a passé sa vie dans les travaux et les privations, a accompli sa longue carrière sans de graves indispositions. A l'âge de quatre-vingt ans, M^{me} Crépel eut l'ingénieuse idée de ranimer sa vue, qui s'affaiblissait, en appliquant des sangsues sur les tempes, et cet organe s'est bien conservé jusqu'au dernier moment.

La mère Louise chantait encore d'amusantes chansonnettes qu'elle avait appri-

ses dans son enfance, et, sans avoir jamais su lire, elle récitait son catéchisme tout entier sans faire la plus petite faute. Elle exprimait souvent le désir d'arriver à l'âge de cent ans, pour que son nom, disait-elle, en rient, fût imprimé dans l'*Abeille Cauchoise*, et rappelât ainsi à ses parents, à amis et connaissances que le travail et le pain sec ne font pas mourir.

CLOTURE LE 12 MARS

de la Souscription aux Actions de la

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES COTONS ALGÉRIENS.

Les souscriptions reçues jusqu'au 3 mars ne seront pas soumises à réduction.

Les souscriptions du 3 jusqu'au 12 inclusivement, seront réduites proportionnellement s'il y a lieu.

Versements : 100 fr. en souscrivant.

Id. 150 fr. à la répartition.

Le surplus au fur et à mesure des besoins de la Société.

Les versements portent intérêt à 5 % pendant la période des travaux de mise en culture des terres.

Les souscriptions sont reçues chez MM. LES FILS DE GUILHOÛ JEUNE, banquiers de la Compagnie, 50, rue de Provence, à Paris.

Pour les départements on peut verser à leur crédit dans toutes les succursales de la Banque de France, et leur adresser les reçepisses.

Une réunion générale des souscripteurs à la Société immobilière des Boulevards du Temple, pour la constitution de la Société, en société en commandite par actions, aura lieu le 14 mars, à midi, au foyer du théâtre du boulevard du Temple (ancien Théâtre-Lyrique).

Les porteurs de certificats provisoires devront, pour faire partie de l'assemblée, présenter leurs titres au siège social, au plus tard trois jours avant la réunion.

3610-4433

VARIÉTÉS.

INSTINCT DES ANIMAUX.

Le bulletin de la Société protectrice des animaux publie les deux faits suivants :

Trois chiens appartenant à un propriétaire, étaient allés à la chasse sans leur maître ; après avoir lancé un lapin qui s'était réfugié dans son terrier, l'un des chiens s'introduisit si profondément dans ce terrier que toute retraite lui devint impossible. Après avoir gratté inutilement pour le secourir, ses deux compagnons retournerent au logis, tristes et fatigués ; le lendemain et le surlendemain, même disparition le matin et même retour le soir des deux chiens harassés, et refusant toute espèce de nourriture, les pattes ensangantées, le corps couvert de sueur, et de poussière. Le 3^e jour, les trois chiens revinrent, et celui qui avait été perdu, escorté par ses deux camarades, était mourant de faim et maigre comme un squelette. Il fut évident que les deux chiens avaient travaillé et réussi à délivrer leur camarade, ce que démontra la large ouverture faite au terrier.

M. D... allant à cheval faire un voyage aux environs de Paris, était accompagné de son chien. Pendant le trajet, sa monture effraya sans doute, s'arrêta court, de sorte que le cavalier, lancé en avant, vide les arçons et va tomber la tête la première sur le chemin, où il reste étendu sans connaissance. Dès qu'il est débarrassé de son cavalier, le cheval ombrageux regagne au galop son courir, mais le chien reste auprès de son maître.

Cependant, la nuit était venue et le cavalier évanoui risquait fort de la passer sur la route, lorsque arriva un cabriolet ; en voyant la voiture approcher, le chien courut au-devant et se contenta d'abord d'aboyer pour attirer l'attention de celui qui la conduisait ; puis, comme cela ne suffit pas, il saute au nez du cheval et fait tant qu'il le force à s'arrêter. Le conducteur du cabriolet, intrigué par les aboiements extraordinaires du chien, mit pied à terre et finit par comprendre sa bruyante pantomime en trouvant à quelques pas de là le pauvre cavalier, auquel il prodigua tous ses soins.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 6 mars 1863.

Espirit 3/6 Montpellier... l'hect	» » » »
3/6 betterave fin . . . id	» » » »
3/6 mélas. ind. . . . id	» » » »
3/6 fin de grains . . . id	» » » »
3/6 de riz id	» » » »
Genièvre id	45 » » »
Anis id	50 » » »

Avec la permission des autorités de la ville de Roubaix.

Jean-Baptiste GLORIEUX

Informe le public que le DIMANCHE 8 MARS 1863, à 3 heures et demie de relevée, il donnera

GRAND ASSAUT D'ARMES

de pointe, contre-point, bâton, canne et chausson.

A L'ESTAMINET HOPITAL-NAPOLEON (BLANCHENAILLE). Il invite messieurs les Maîtres, Prévôts et amateurs, à bien vouloir honorer cet assaut de leur présence.

Prix d'entrées : 30 centimes.

BULLETIN FINANCIER.

6 mars 1863.

La Bourse a perdu aujourd'hui tout le terrain qu'elle avait gagné depuis la liquidation.

La baisse est motivée par les uns sur les nouvelles politiques et par les autres sur la situation de la place.

Quoiqu'il en soit, les offres n'ont cessé de dominer les demandes.

Les valeurs les plus atteintes sont la rente et les Mobiliers.

La rente, ouverte à 70,25, son cours le plus élevé, a fléchi progressivement jusqu'à 69,80 pour fermer à 69,85.

Les consolidés sont comme hier à 92 5/8 à 3/4.

A Vienne, les chemins sont en baisse et les changes en hausse.

L'emprunt italien s'est affaibli, comme notre 3 % de 70,20 à 69,80.

Le Mobilier français est tombé de 1245,50 à 1210 pour fermer à 1217,50, et l'Espagnol de 890 à 855.

L'Orléans a fléchi de 1117,50 à 1105 ; le Nord de 1040 à 1032,50 ; l'Est de 542,50 à 535 ; le Lyon de 1197,50 à 1193,75 ; l'Ouest de 555 à 550.

Le Midi est à 78 ; le Genève à 415 ; le Saragosse à 700 ; le Nord d'Espagne à 545.

Les Autrichiens restent à 512,50 ; les Lombards à 593,75 ; les Russes à 425, et les Romains à 380.

Les Transatlantiques sont à 565 ; les Gaz parisiens à 1725.

Les Ardennes maintiennent leur hausse à 492,50 et les Petites-Voitures à 91.

Cours moyen du comptant : 3 % 69,85.

4 1/2 % 98,75.

Banque de France, 3,380.

Crédit foncier, 1,500.

COMPAGNIE

DES

MINES DE CRUVINO

POUR L'EXTRACTION DU NICKEL, DU COBALT, ETC.

Constituée en société en commandite par action, sous la raison sociale : BOULART, BOUCHER ET C^{ie}.

Siège de la Société : à Paris, n° 134, rue de Rivoli.

La société est formée avec le concours de :

MM. CHIAPUSSO, député au Parlement de Turin pour l'arrondissement de Suze ;

VAN HEDDEGHEM, officier supérieur en retraite ;

JAYR (Camille), administrateur de plusieurs Compagnies.

La Compagnie des Mines de Cruvino est constituée en Société en commandite (suivant acte passé devant M^o POTIER, notaire à Paris) au capital de 725,000 fr., divisé en 1,450 actions de 500 fr. chacune. Ces actions produiront des intérêts à 5 % par an, plus une part proportionnelle dans les bénéfices nets, lesquels peuvent être évalués, suivant les calculs consignés dans les circulaires, à plus de 18 % par an.

Les titres seront au porteur ou nominatifs, au choix de l'actionnaire.

Un prélèvement annuel de 5 % sur les bénéfices sera affecté à rembourser chaque année un certain nombre d'actions ; et en échange de chaque titre ainsi remboursee, le porteur recevra une action de jouissance lui donnant droit au partage des bénéfices nets de la Société.

Le remboursement commencera aussitôt que le fonds de réserve aura atteint 200,000 fr.

La mine de Cruvino n'est plus à l'état de recherche, elle est déjà en exploitation ; le filon principal est à fleur de terre et ne nécessite par conséquent que des frais minimes d'extraction ; il ne faut ni puits, ni machines, mais simplement des pics et des brouettes.

Du Nickel a déjà été extrait et vendu à une Compagnie anglaise, et une Société française demande à traiter pour toute la production.

On sait que le Nickel est nouvellement en usage pour la fabrication de la vaisselle, des cuillers, fourchettes, chandeliers, vases, plaque pour harais, mors de chevaux, etc., où il remplace avantageusement l'argent, le plaqué, etc. Il est supérieur au plaqué sous tous les rapports et coûte quatre ou cinq fois moins cher que l'argent, ce qui lui assure une grande faveur pour l'avenir.

NOTA. — Une notice détaillée, contenant les plans de la concession sera donnée à toute personne qui en fera la demande.

On peut voir des objets fabriqués en Nickel et du minerai provenant des mines de Cruvino, chez M. DELANNOY-BETREMIEUX, 15, rue Esquemoise, à Lille.

L'émission des actions est ouverte à Paris, chez MM. GAUTHIER-LAMOTTE, BOUCHER ET C^{ie}, banquiers ;

à Lille, à Tourcoing et à Armentières, chez MM. PÉNOT ET C^{ie}, banquiers, et à Roubaix, chez M. ECREPONT-BRASME, où se toucheront également les coupons d'intérêt et les dividendes annuels. 3605

CENT MILLE FRANCS pour 25 c.

275 Lots, tous en espèces, de 100,000 fr., — 10,000, — 5,000 fr., etc.

Le Billet, ne coûtant que 25 c., fait participer à toutes les chances de gain de tous les Lots, compris le gros lot de CENT MILLE FRANCS. — Tirage dans quelques jours, et vu l'empressement du public à prendre de ces Billets à 25 c. pour gagner 100,000 francs, on en manquera avant ce très-prochain tirage. — Les prendre dès aujourd'hui même — (en notre ville et principales autres villes) — chez les libraires, débitants de tabac, épiciers, coiffeurs, qui ont affiché ces mots :

« Ici DERNIERS BILLETS ; 100,000 francs pour 25 c. »

Pour tous les articles non signés, J. Reaux.

Mercuriale du marché aux grains de Lille

DU 4 MARS 1863.

Blé blanc vendu, 2,000 hect.	21 96
Blé macaux id.	20 47
Prix extrême du blé blanc.	19 à 24 fr.
Id. du blé macaux	18 à 21 fr.
Baisse à l'hectolitre : Blé blanc.	0 08
Id. Blé macaux.	0 12
Fleurs (le sac de 100 kilog.)	38 00
Baisse : 0 fr. 50 cent.	
Son (le quintal métrique)	9 00
Prix moyen (à l'hectolitre) des marchés du département, plus Arras.	

	Blé blanc.	Blé mac.
Semaine courante.	21 21	19 63
Semaine précédente	21 39	19 63
Baisse.	0 18	0 00

TAXE DU PRIX DU PAIN

dressée d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Pain de ménage, le kilogramme	29 »
Pain de 2 ^e qualité, id.	32 50
Pain blanc, id.	36 »
Pain de fleur (pain français) 125 g.	6 »
Les deux pains	11 »
Les quatre pains	22 »
Les huit pains	44 »

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 8 mars.

Pour les dernières représentations de M. BARDOU, premier comique des théâtres du Vaudeville et des Variétés.

Avec le concours de M^{me} ESCLOZAS, premier sujet du théâtre impérial du Châtelet.

Première représentation de

LES DEUX MARINS DE LA GARDE ou MANCHE A MANCHE, comédie-vaudeville. M. Bardou remplira le rôle de Monmédi qu'il a créé à Paris.

A la demande générale

DEUX FILLES A MARIER ou le GENTILHOMME CAMPAGNARD, vaudeville en 1 acte. M. Bardou remplira le rôle de Murinet, qu'il a créé à Paris.

LA PENSIONNAIRE MARIÉE, comédie-vaudeville en 1 acte. M^{me} Esclozas remplira le rôle d'Adèle.

CE QUE FEMME VEUT ! comédie-vaudeville en 2 actes.

Ordre : 1. Ce que femme veut ; 2. Les marins de la garde ; 3. La pensionnaire mariée ; 4. Deux filles à marier.

Les bureaux seront ouverts à 6 h. — On commencera à 6 h. 1/2.

Lundi 9 mars.

Spectacle extraordinaire

Au bénéfice de Mlle BERTON. Abonnements et entrées de faveur généralement suspendus.

Première représentation de

LES TROIS ÉPICIERs, vaudeville en 3 actes.

Première représentation de

LA SOEUR DE JOCRISSE, vaudeville en 1 acte.

Première représentation de

LE COUCHER D'UNE ÉTOILE, comédie en 1 acte. INTERMÈDE.

L'Africaine, romance chantée par M^{lle} Antonia.

Rose d'un Jour, romance chantée par M^{me} Esclozas.

Les Gestes, scène comique chantée par M. Gabriel.

Le vieux Ruban, chanté par M^{lle} Berton. INDIANA ET CHARLEMAGNE, vaudeville en 1 acte.

Ordre : 1. Le coucher d'une étoile ; 2. Indiana ; 3. L'Africaine ; 4. Le vieux ruban ; 5. Rose d'un jour ; 6. Les gestes ; 7. La sœur de Jocrisse ; 8. Les trois épiciers.

Les bureaux seront ouverts à 6 h. — On commencera à 6 h. 1/2.

Prix des places :

Loges de première galerie, 3 fr. ; fauteuil de première galerie, 2 fr. 50 ; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50 ; première galerie, 2 fr. ; stalles de parquet, 2 fr